

Des discussions sont en cours entre le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques et Hydro-Québec sur la nécessité de soumettre une demande de non-assujettissement pour l'aménagement LG1. Par conséquent, la présente demande vous est soumise sous réserve et sans préjudice à la position défendue par Hydro-Québec dans le cadre de ces discussions.

Renseignements préliminaires relatifs au Projet de remplacement du système de traitement des eaux usées sanitaires du centre communautaire La-Grande 1

Initiateur du projet

Hydro-Québec Production, direction régionale La Grande rivière, (NEQ): 8811141181

But du projet

Hydro-Québec doit procéder au remplacement du systèmes de traitement des eaux usées du centre communautaire La Grande-1 car le champs d'épuration actuel a atteint sa durée de vie utile. L'idéal aurait été de reconstruire un nouveau champs d'épuration mais le type de sols autour des résidences n'est pas propice à l'infiltration. Le 17 avril 2015, Hydro-Québec a donc obtenu les autorisations nécessaires pour construire des étangs aérés à LG1 (réf.3214-10-008). Par contre, les coûts de construction des étangs se sont révélés beaucoup plus élevés que ceux attendus et nous avons dû trouver une autre solution.

L'installation d'un bioréacteur de marque BIONEST est maintenant privilégiée par rapport aux étangs aérées parce que ce système est plus simple d'installation, moins coûteux et plus performant.

Localisation du projet

Les nouvelles installations sanitaires du centre communautaire La-Grande 1 sont situées à environ 25 km du village de Chisasibi, sur des terres de catégories III, principalement sur le lot 2 du bloc « La Chesnay » de l'arpentage primitif du Bassin-de-la-Grande-Rivière. Latitude : 53°43' 32" Nord et Longitude : 78°35' 34" Ouest. Voir photo aérienne « emplacement ciblé pour le Bionest » ci-joint.

Description du projet et de ses variantes

Le BIONEST est un système de traitement approuvé (validé) par le ministère de l'Environnement. La chaîne de traitement que nous souhaitons installer à LG1 est constituée d'une fosse septique, d'un réacteur biologique BIONEST et d'une désinfection par rayonnement ultraviolet (UV).

Renseignement préliminaire relatifs au Projet de remplacement du système de traitement des eaux usées sanitaires du centre communautaire La-Grande 1, janvier 2019, Hydro-Québec Production La Grande rivière

Le débit de conception du système demeure le même. Il n'y a pas d'augmentation de volume d'eau usée à traiter.

Les travaux prévus incluent le remplacement de la fosse septique et des conduites d'égout sanitaire reliant le bâtiment à la fosse septique et au BIONEST.

Une fois le projet complété et les ouvrages en services, le personnel d'Hydro-Québec effectuera l'entretien et le suivi du système conformément aux exigences du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Composantes du milieu

Une étude écologique a été réalisée afin de mieux connaître le terrain. Le terrain correspond principalement à une friche arbustive issue d'un feu de forêt survenu vraisemblablement en 2002. On retrouve également une pessière noire à lichens, une friche arbustive et un secteur aménagé, qui correspond aux champs d'épuration actuels. Parmi toutes les espèces floristiques identifiées sur le site, aucune ne possède de statut d'espèce à statut précaire.

L'emplacement ciblé pour le BIONEST est situé à moins de 50 mètres des résidences, du côté Ouest. Il est bordé à l'ouest par un secteur boisé et un cours d'eau, à une distance de plus de 300 mètres.

Principaux impacts environnementaux et mesures d'atténuation prévues

Les impacts environnementaux appréhendés concernent exclusivement la zone des travaux située près des résidences et seront de courte durée. Des mesures d'atténuation sont prévues pour les réduire au minimum. Par exemple, des mesures d'atténuation sont prévues pour la gestion des eaux résiduaires (eaux de ruissellement dans la zone des travaux, eau provenant de l'assèchement de la zone d'excavation, eau de lavage des eaux de lavage de la bétonnière), la gestion et l'entreposage des matières dangereuses et la prévention des déversements accidentels de contaminant, l'entretien et la protection des voies de circulation, la gestion des matières résiduelles. Par ailleurs, aucune eau usée ne sera rejetée dans l'environnement durant les travaux.

Calendrier de réalisation du projet

Le présent projet sera réalisé durant l'été 2019 si toutes les autorisations gouvernementales sont obtenues (Certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques., réf. art. 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*).